



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_114
APPEL A PROJETS AVELO 3 ADEME - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller municipal Délégué aux Mobilités douces et Logistique urbaine, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac est engagée dans un plan vélo à travers la réalisation d'aménagements cyclables et un service de location longue durée de vélo à assistance électrique auprès de ses habitants. De nombreuses actions complètent ce plan : le prêt gratuit de vélo à des personnes en situation de précarité ; le projet « mes commerçants à vélo » ; l'achat de livres sur le vélo pour les enfants mérignacais ; etc.

Afin de financer ces actions sur 3 années consécutives 2024-2025-2026, la Ville a répondu à l'appel à projets AVELO 3, lancé par l'ADEME pour obtenir une aide financière de 67 000,70€.

Plusieurs actions seront ainsi aidées financièrement par le programme AVELO 3 :

- La sensibilisation à l'usage du vélo à travers le porte-à-porte réalisé auprès des mérignacais sur les éco-estes, la réalisation d'animations et l'achat de matériels pédagogiques
- La location longue durée de vélos à assistance électrique auprès des mérignacais
- L'achat de vélos et de casques ainsi que de stationnements vélos mobiles

Dépenses éligibles	2024	2025	2026
Agents titulaires pilotage	176 958,00 €	176 958,00 €	176 958,00 €
Agents contractuels porte à porte		13 775,67 €	13 775,67 €
Animations		3 000,00 €	3 000,00 €
Livres sur le vélo	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Arceaux vélos		5 000,00 €	5 000,00 €
Vélos	7 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Casques vélos	750,00 €		
TOTAL	185 358,00 €	208 883,67 €	208 883,67 €

Financement sur les 3 ans	603 125,34 €
Prise en charge ADEME AVELO3	67 000,70 €
Autofinancement	536 124,64 €

La Ville bénéficiera également d'un accompagnement technique et de formation dans le cadre du programme.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 10 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de la part de l'ADEME au titre de l'appel à projets AVELO 3 d'un montant de 67 000,70 € pour les actions menées par la ville en faveur du vélo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 41 voix pour et 8 abstentions : Monsieur Jean-Marie ACHIARY, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Madame Maria GARIBAL, Monsieur Antoine JACINTO, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.